

ATTESTATION DE VISITE DE SITE

Consultation n° 26017

**Maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Nécropole Nationale d'Haubourdin
(59)**

Conformément aux articles 3.4 et 5.1 du règlement de la consultation, la présente attestation de visite doit être remise en même temps que l'offre. Elle doit être **complétée et imagée**

Je soussigné(e) :

agissant en qualité de :

représentant la société :

certifie avoir effectué la visite du site le

en vue de déposer une offre pour la consultation citée en objet.

À, le
Signature et cachet